

VILLE DE SAINT-MICHEL-SUR-ORGE

91240 ESSONNE

CANTON DE BRETIGNY-SUR-ORGE

① 01.69.80.29.29

DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE DES SERVICES À LA POPULATION

DÉCISION N° 2023 - 333

Objet : Saison 2023-2024 - Contrat de cession pour le spectacle « Mon aïeule de Ouidah » avec l'association QUARTET BUCCAL

Le Maire de Saint-Michel-sur-Orge,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2122-22 et L2122-23 ;

VU la délibération du Conseil municipal n°2023-242 du 28 septembre 2023 portant délégation d'attribution du Conseil municipal au Maire ;

VU le projet de contrat de cession à conclure avec l'association QUARTET BUCCAL en partenariat avec la commune de Sainte-Geneviève-des-Bois ;


CONSIDERANT l'intérêt de présenter le spectacle « Mon aïeule de Ouidah » le dimanche 28 janvier 2024 à 16h ;

DECIDE de conclure un contrat de cession avec l'association QUARTET BUCCAL, sise 14 rue Léo Lagrange à Sainte-Geneviève-des-Bois (91700), pour le spectacle susmentionné.

DIT que la commune versera à l'association un montant total de 1000 € net de taxes, sur présentation d'une facture.

Fait à Saint-Michel-sur-Orge, le

28 DEC. 2023

Le Maire

Sophie RIGAULT

Publication en ligne le :

28 DEC. 2023